

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT  
HAUTES PYRENEES

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SOUES

Nombre de conseillers : 17  
En exercice : 23  
Qui ont pris part à la délibération : 21

Séance du 9 Juin 2023

L'an Deux Mille Vingt Trois, le Neuf du mois de Juin, à dix-huit heures et trente minutes,  
Le Conseil Municipal de la commune de Soues, régulièrement convoqué le Deux du mois de Juin, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances,  
Sous la présidence de M. LESCOUTE Roger, Maire,  
**Etaients présents :** MM. BASTIANINI Jean-Pierre ; DELAVault Jean-Michel ; DUPONT Raymond ; ERRAÇARRET Dominique ; HUILLET Pierre-Jean ; LARRIEU Bernard ; LARROQUE Jean-François ; LAUDEBAT Olivier ; LESCOUTE Roger ; PELARREY Laurent ; ROUDIER Pascal ; SEMPASTOUS Jean-Paul  
Mmes BARON Marie-Paule ; BERNAD Nathalie ; CAMES Colette ; COLORADO Béatrice ; CORONADO Danièle ; CRESCENT Sylvie ; CUILHE Sandrine ; DUBARRY Béatrice ; HUILLET Paule ; TROUILH Françoise  
**Etaients absents :** Mmes CUILHE Sandrine ; CRESCENT Sylvie  
**Excusés :** M. BASTIANINI Jean-Pierre a donné procuration à Mme CORONADO  
Mme DELANNOY Delphine a donné procuration à M. PELARREY Laurent  
M. DELAVault Jean-Michel a donné procuration à Mme BARON Marie-Paule  
Mme TROUILH Françoise a donné procuration à M. DUPONT Raymond  
Mme Jean-François LARROQUE a été nommé secrétaire de séance.  
M. Roger LESCOUTE, Maire, fait appel et compte 22 conseillers municipaux présents.  
Le quorum est atteint, l'assemblée peut délibérer  
Le procès-verbal de la séance du 6 Avril 2023 étant approuvé.

Délibération N° D34/2023

Code 7-1

Vote : Unanimité

**Modification de la régie Transports Scolaires et Droits de Place afin de permettre l'ouverture d'un compte de dépôt de fonds au trésor**

M. le Maire rappelle par délibération en date du 23 Mai 2001, le Conseil municipal a décidé de modifier la régie « Transports Scolaires » afin de permettre la perception des droits de place, créant ainsi une régie de recettes « Transports Scolaires et Droits de Place ». M. le Maire propose de modifier cette régie afin de créer un compte de Dépôt de Fonds au Trésor.

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération en date du 18 Juillet 2000 instituant une régie de recettes pour le transport scolaire

**Vu** la délibération du 23 Mai 2001 modifiant la régie de recette « Transport Scolaire » qui devient régie de recettes « Transports Scolaires et Droits de Place »

**Vu** les crédits inscrits au budget,

**Ouï** l'exposé de M. le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**DECIDE**

Les recettes encaissées par la régie « Transports Scolaires et Droits de Place » peuvent l'être en chèque, en numéraire et, le cas échéant, par carte bancaire ou par virement bancaire. Les encaisses sont déposées sur un compte de dépôt de fonds au trésor.

**AUTORISE**

M. Le Maire à engager toute démarche, à engager toute dépense et à signer tout acte ou tout document afférent.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

Le Maire,  
Roger LESCOUTE



Certifié exécutoire par Roger LESCOUTE, Maire, le  
Date de transmission en Préfecture :

